



# CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE du Grand-Duché de Luxembourg (CCIL)

Association sans but lucratif

(Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1984, vol. 361, fol. 60, case 9)

2, route d'Arlon L-8210 MAMER

Tél. 310060 E-Mail [info@islam.lu](mailto:info@islam.lu) [www.islam.lu](http://www.islam.lu)

Bismillah ir-Rahmân ir-Rahîm

## ENSEIGNEMENT ISLAMIQUE 2021/2022

Demande d'inscription		Jour		Horaire <sup>1</sup>		Lieu	
Cours islamique enfants	<input type="checkbox"/>	Samedi		09.00 - 11.00		Mamer	
Cours islamique enfants	<input type="checkbox"/>	Dimanche		11.00 - 13.30		Mamer	
Cours islamique enfants	<input type="checkbox"/>	Mardi		14.00 - 16.00		Differdange	
Autre :	<input type="checkbox"/>						
<b>Renseignements personnels de l'élève / participant</b>							
Nom							
Prénom							
Niveau		Débutant <input type="checkbox"/>		Moyen <input type="checkbox"/>		Avancé <input type="checkbox"/>	
Age		Prof de l'année dernière					
Langue(s) parlée(s)		Luxembourgeois <input type="checkbox"/>		Français <input type="checkbox"/>		Bosniaque <input type="checkbox"/>	
		Autre :		Arabe <input type="checkbox"/>			
<b>Renseignements personnels parents / tuteur / participant</b>							
Nom et prénom							
Adresse		N°		Rue			
Code postal				Lieu			
Téléphone				GSM			
E-mail							
<b>Confirmation paiement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Cotisation CCIL par famille/année min. 90€ (100€ à partir de 2022)</li><li>Frais d'inscription par enfant/année<sup>2</sup> : 20€</li></ul>		Frais d'inscription (nombre d'enfants x 20€) :			Payement par :		
		Cotisation :			Cash <input type="checkbox"/>		
		<b>Total € :</b>			Virement <input type="checkbox"/>		
					LU08 0019 1000 4942 5000		
					BIC : BCEELULL		
<b>Consentement RGPD(*)</b> <small>* règlement général sur la protection des données</small>		Je donne mon consentement au CCIL pour que mes données soient collectées via ce formulaire.					
<b>Date :</b>		<b>Signature :</b>					

<sup>1</sup> Les horaires peuvent être ajustés. Cours islamique enfants Dimanche en hiver : 10.30 - 13.00 h.

Langue véhiculaire cours enfants (peut être adaptée aux besoins des enfants) : en principe Français pour les cours de samedi, Bosniaque pour les cours de dimanche et Differdange.

<sup>2</sup> Frais d'inscription cours adultes (min. 5 participants) : 100€ / année par membre



# CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE du Grand-Duché de Luxembourg (CCIL)

Association sans but lucratif

(Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1984, vol. 361, fol. 60, case 9)

2, route d'Arlon L-8210 MAMER

Tél. 310060 E-Mail [info@islam.lu](mailto:info@islam.lu) [www.islam.lu](http://www.islam.lu)

## Règlement intérieur

Le présent règlement est destiné à établir des règles de vie en commun et de bon fonctionnement ainsi que le succès des cours islamique du CCIL.

### 1. Attitude et comportement

- Venir aux cours avec une tenue correcte.
- Se présenter dans un état de propreté convenable.
- Respecter le matériel scolaire (livres, manuels, cahiers, ...) et les locaux.
- Adopter un langage et une attitude de respect envers les enseignants et les camarades.
- Se munir du matériel et des documents nécessaires.

### 2. Pendant la rentrée et sortie de classe

- Ne pas grimper sur les rebords des fenêtres et garde-corps des escaliers.
- Ne pas sortir des locaux et courir dans le couloir.
- Ne pas jeter les papiers par terre.
- Faire attention aux plus petits.

### 3. Autres interdictions

- La distribution des sachets de bonbons, de chewing-gums.
- Les jeux électroniques.
- Les objets dangereux.
- Les objets de valeur.
- Les téléphones portables.

### 4. Horaires et fréquentation

- Les heures d'entrée et de sortie sont fixées sur le calendrier des cours islamique du CCIL.
- En cas de nécessité les responsables de l'école pourront modifier les horaires des cours en cours d'année.
- En dehors de ces horaires les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- L'accueil des élèves est assuré 10 minutes environ avant la séance des cours, les parents et tuteurs doivent se présenter au moins 5 minutes avant la fin des cours.
- Le CCIL décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'établissement et des activités de l'école.
- Les parents doivent s'assurer que le professeur est bien présent quand ils déposent leur(s) enfant(s). En cas d'absence de celui-ci, le CCIL décline toute responsabilité sur la garde de(s) l'enfant(s).
- Les parents ne doivent pas déranger l'enseignant pendant les cours.
- La ponctualité est une règle essentielle, car les retards gênent énormément le commencement des cours ainsi que le programme d'apprentissage de l'année.
- A la fin des cours les enfants qui fréquentent les cours du CCIL sont confiés aux parents ou à toute personne nommément désignée par eux par écrit et présentée par eux à l'enseignant ou au responsable des cours. Les enfants peuvent sortir seuls uniquement avec une autorisation écrite de leurs parents.

### 5. Absences

- Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible à l'enseignant ou au responsable des cours.
- Pour toutes absences prévisibles, les parents doivent prévenir l'enseignant et le responsable par un mot écrit.
- L'inscription à un cours implique l'engagement par la famille d'une bonne fréquentation régulière. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits.

### 6. Récompenses / sanctions

- L'enfant est honoré selon les capacités du CCIL.
- Le CCIL a établi un système de récompense.
- En cas de faute grave ou après trois avertissements, le responsable des cours ainsi que le conseil des enseignants se réserve le droit de renvoyer temporairement ou définitivement l'élève de l'école.
- De façon générale, faire confiance à l'équipe enseignante. Si une difficulté surgit, les parents doivent venir en parler le plus rapidement possible au responsable des cours.

### 7. Frais des cours et cotisation

- Les frais des cours permettent de financer les cours (essentiellement pour le paiement des professeurs). La cotisation permet au CCIL d'acquitter les autres frais liés essentiellement à l'utilisation des locaux.
- Le règlement s'effectue en règle générale lors de l'inscription. Il peut être effectué sur demande par échéance. Pour des familles à revenu modeste, une réduction peut être accordée sur demande.
- Tout paiement versé à l'association est définitivement acquis. Il ne saurait être exigé un remboursement de paiement en cours d'année.